

Comment adhérer au réseau de la CAT ZH ?

Vous êtes agriculteur, forestier... un particulier ou une collectivité... Contactez notre technicien, l'adhésion est gratuite !
Après une visite des parcelles concernées et un premier échange, vous pourrez, si vous le souhaitez, signer une convention et accéder au Réseau de gestionnaires et aux services proposés : diagnostics des zones humides, échanges d'expériences, élaboration en commun des modes de gestion les mieux adaptés à votre situation et à vos sites, recherche de financements...

Contactez nous !
adasea. d'Oc

Aély Arnal au 05 65 20 39 37 (aelys.arnal@adasea.net)

Maison de l'agriculture

430 avenue Jean Jaurès CS 60199 - 46004 CAHORS Cedex 9



CAT ZH Lot

Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides du Lot

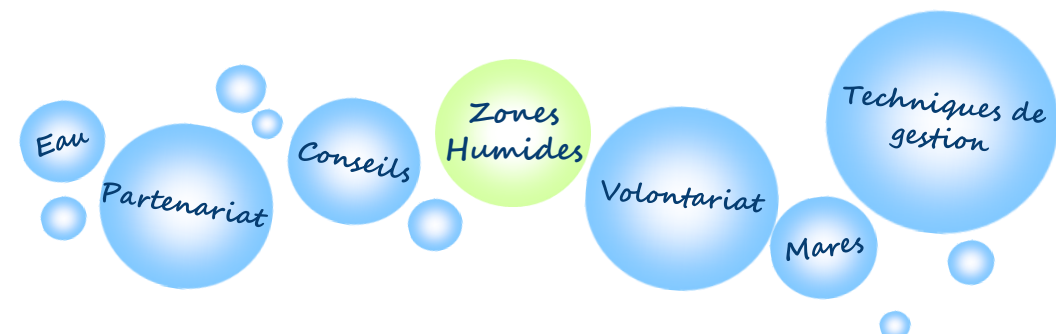
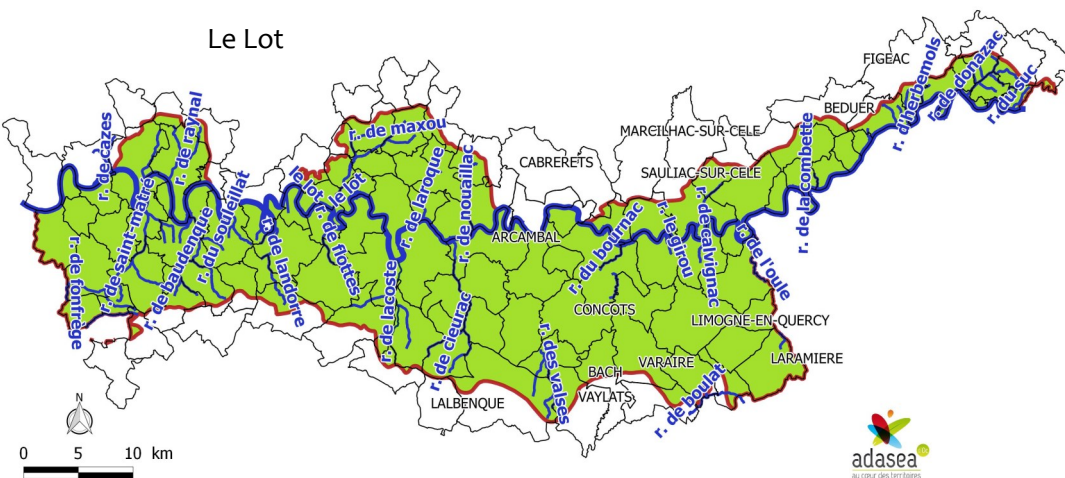


Agriculteurs – Collectivités – Particuliers

UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT POUR LA GESTION DURABLE DES ZONES HUMIDES

En 2015, le territoire prioritaire de la CAT ZH Lot:

Le Nord Ségala, la Tourmente, le Céou, la Thèze, le Vert, le Tarn, la Garonne et le Lot



Vous possédez une zone humide ?
Vous cherchez des solutions de gestion ?
Vous souhaitez en savoir plus ?

La CAT ZH est là pour répondre à vos questions et vous aider à trouver des solutions adaptées



Action menée en partenariat avec :



Avec le soutien financier de :





Un service gratuit destiné à tous les gestionnaires de zones humides...

Pourquoi les zones humides ?

Des milieux d'intérêt majeur...

Sans zones humides, les inondations ou les sécheresses sont plus sévères, et la qualité de l'eau se dégrade car les zones humides ne jouent plus leurs rôles. Elles sont le terrain de nombreux loisirs (chasse, pêche, randonnée...) et leur richesse en biodiversité en fait des lieux privilégiés pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement du public.

... fortement menacés !

Comme partout en France, la surface des zones humides a fortement diminué dans le Lot (50% en 30 ans) ; c'est pourquoi il est important de valoriser et préserver ces milieux.

Un territoire prioritaire avec le bassin versant du Lot !

En plus du Nord Ségala, de la Tourmente, du Céou, de la Thèze, du Vert et des bassins versants du Tarn et de la Garonne, le bassin versant du Lot vient accroître la zone d'actions prioritaires.

Le réseau hydrographique du bassin versant du Lot varie en fonction des secteurs. La majorité des zones humides se situent à l'ouest du territoire, grâce aux nombreux petits affluents du Lot alimentés par des combes adjacentes, des sources ainsi que quelques résurgences.

Vous êtes gestionnaires de zones humides dans le Lot, Agriculteurs, Forestiers, Collectivités ou Particuliers ? Comment la CAT ZH Lot peut vous aider ?

- * **des visites sur vos parcelles**, pour répondre à vos questions sur la gestion des zones humides ;
- * **le conseil technique** : diagnostics fonctionnels, écologiques et agricoles, travail en concertation et aide à la définition des objectifs et modes de gestion (en cohérence avec la réglementation...) ;
- * **l'assistance à la maîtrise d'ouvrage** lorsque des travaux s'avèrent nécessaires : rédaction du cahier des charges, appui administratif et recherche de financements éventuels, suivi des travaux, suivi des sites... ;
- * **des échanges d'expériences** : Visites de sites, journées techniques, lettres d'information... ;
- * **accompagnement des Communes** : prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme, exonération de la taxe sur le foncier non bâti en zone humide...

Exemples de travaux de restauration, de gestion et d'entretien

Constat, problèmes rencontrés	Préconisations de gestion
Développement de saules, de pins sur une tourbière	Coupe sélective ou systématique avec débardage adapté
Traversées difficiles du cours d'eau pour les animaux, dégradation des berges et de zones sensibles...	Aménagement d'un point de franchissement adapté, pose de clôtures
Dégradation des milieux humides par piétinement, bournier autour d'une zone d'abreuvement	Ajustement des pratiques pastorales, aménagement d'un point d'abreuvement adapté (eau de qualité, hors zone sensible...)
Apparition de refus, fermeture du milieu	Adaptation des périodes de pâturage, du changement, entretien plus régulier, broyage éventuel, débroussaillage,...



..pour une gestion durable afin de concilier valorisation et préservation